

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Musicologie

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines, lettres, langues

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Musicologie* offerte par l'université de Bourgogne est articulée en deux parcours distincts complémentaires : l'un visant à former les musicologues intitulé *Musique et musicologie* et l'autre, visant à former des musiciens et enseignants dans le domaine de l'enseignement spécialisé intitulé *Pratiques musicales spécialisées*. Ce dernier parcours, sanctionné par un concours d'entrée, se décline en trois options (Musique instrumentale, Musique vocale, Musiques actuelles) et est porté en étroite partenariat avec le Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne. Ce dernier, prépare quant à lui à deux diplômes conférés par le ministère de la Culture et de la Communication, complémentaires à la licence, que sont le Diplôme d'État de professeur de musique et le Diplôme national supérieur professionnel de musicien. Ainsi, les étudiants qui terminent la licence parcours *Pratiques musicales spécialisées* sont doublement diplômés.

Les cursus proposés par la licence *Musicologie* sont en adéquation avec les objectifs spécifiques visés pour chacune des spécialités. L'environnement offert comporte des partenariats tant avec des laboratoires de recherche qu'avec des structures professionnelles où les étudiants peuvent effectuer des stages optionnels. Ce cursus permet la mobilité internationale des étudiants et a mis en place des partenariats privilégiés avec certaines universités.

Enfin, les effectifs de cette licence ont accusé une hausse significative durant les dernières années passant de 123 en 2010-2011 à 188 en 2014-2015.

Synthèse de l'évaluation

La Licence de *Musicologie* offre deux solides parcours donnant une place importante à la professionnalisation suivant des objectifs distincts et bien ciblés. Un réel travail d'adaptation des cursus a été réalisé à travers le temps suivant les transformations des métiers de la musique et de la musique elle-même, en incluant notamment les nouvelles technologies. La licence constitue à n'en pas douter une formation capable de répondre aux besoins variés de publics très différents et de plus en plus nombreux. En donnant plus de place aux stages et à l'avis des professionnels dans son auto-évaluation, cette formation pourrait cependant renforcer encore plus cette dimension professionnalisante qui constitue en partie sa qualité.

Points forts :

- Cursus solide et riche en adéquation avec les objectifs et compétences visés par les deux parcours de la formation.
- Cours techniques adaptés aux niveaux variés des étudiants.
- Partenariats forts avec un Pôle supérieur et avec des structures du milieu professionnel.
- La technologie est bien présente et sert la pédagogie.
- Dossier bien construit et renseigné.

Points faibles :

- Absence de stages longs et de possibilités d’alternance.
- Manque de projets artistiques pour la formation du parcours *Musique et musicologie*.
- Une équipe pédagogique restreinte.
- Peu de synergie entre les deux parcours.
- Pas de suivi systématique du devenir des diplômés.

Recommandations :

Cette formation gagnerait à mettre en avant plus de projets transdisciplinaires permettant de donner sens aux notions apprises dans une optique artistique au diapason des demandes du milieu professionnel mais également en phase avec toute démarche de recherche en sciences humaines et en arts.

Bien que le taux d’encadrement ne semble pas empêcher la mise en place de dispositifs de remédiation adaptés, il semblerait important d’apporter également des évolutions sur ce point pour un meilleur suivi des étudiants. En ce sens, étant donné les effectifs d’étudiants à la hausse, il serait appréciable de voir s’adjoindre d’autres enseignants-chercheurs capables d’adresser des sujets à la fois musicologiques et pratiques (musicologie appliquée à l’interprétation, à la conception de projet artistiques transdisciplinaires, etc.) et des intervenants extérieurs issus du milieu professionnel pour bonifier l’offre et créer encore plus de synergie entre les deux parcours et le monde extra-universitaire, et ce, dans une perspective internationale encore plus affirmée.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Deux parcours complémentaires et distincts sont proposés : l’un visant à former les musicologues intitulé <i>Musique et musicologie</i> et l’autre visant à former des musiciens et enseignants dans le domaine de l’enseignement spécialisé intitulé <i>Pratiques musicales spécialisées</i> porté en partenariat avec le Pôle d’enseignement supérieur de la musique en Bourgogne.</p> <p>Les compétences recherchées spécifiques à chaque parcours sont bien décrites.</p> <p>Les cursus et les choix de cours proposés sont tout à fait en adéquation avec les objectifs visés.</p> <p>La formation musicologique centrée avant tout sur l’histoire de la musique, l’analyse et les techniques musicales n’empêche pas une certaine ouverture à d’autres domaines (sociologie, philosophie, histoire, psychologie...) L’initiation à ces domaines est cependant toujours faite du point de vue de la musique et de la musicologie. Cela donne une grande unité à cette formation, mais pose notamment le problème de la réorientation et plus largement celui de l’acquisition des compétences « générales ».</p> <p>Par ailleurs, on peut regretter un manque de synergie inter-parcours. En effet, les cours et la progression de cursus se déroulent indépendamment. Qui plus est, il n’y a aucune passerelle possible entre les deux parcours, les visées et exigences d’entrée étant complètement différentes (concours d’entrée très sélectif pour le parcours « spécialisé »).</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation est bien inscrite non seulement dans l’environnement musical régional mais aussi dans celui de la recherche en arts et sciences humaines.</p> <p>L’environnement proposé est en effet riche en partenariats dont le plus important est sans doute celui avec le Pôle d’enseignement supérieur de la musique en Bourgogne, duquel émane un nombre important d’actions portées en collaboration avec des structures du milieu professionnel (stages d’immersion professionnel au sein de l’Orchestre Dijon-Bourgogne et de Besançon, concerts, résidences et tournées dans différentes salles et structures de Dijon et Chalon-sur-Saône). Le parcours <i>Musique et musicologie</i> est également en lien avec différentes structures telles que le Festival de musique contemporaine Ici l’onde ou le Théâtre de Dijon.</p>

	<p>La mention est adossée à différents laboratoires : au CIMEOS, Equipe d'accueil - EA 4177, (Laboratoire en sciences de l'information et de la communication) pour des travaux en anthropologie et sociologie de la musique, le LEAD (Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement) pour des travaux autour de la psychologie de la musique, le ARTeHIS, Unité mixte de recherche - UMR 6298 (Laboratoire archéologie, terre, histoire, sociétés) pour des travaux portant sur la musique du Moyen-âge et de la renaissance, et enfin, le Centre Georges Chevrier.</p> <p>Le département de musicologie assoit son offre dans le champ de la formation Sciences humaines, lettres, langues. Malheureusement, les liens ou passerelles avec les autres Unités de formation et de recherche (UFR) de ce champ, s'il y en a, ne sont pas décrits.</p> <p>De même, on peut regretter l'absence de relation avec la licence de Musicologie de l'université de Franche-Comté malgré l'existence de la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements) Université Bourgogne Franche-Comté.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Le nombre des enseignants (et plus particulièrement des enseignants-chercheurs) semble faible au regard des effectifs étudiants.</p> <p>L'équipe pédagogique est constituée de : 5 enseignants-chercheurs (EC) du département de musicologie, 2 professeurs agrégés (PRAG) et 1 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Elle est complétée par 3 enseignants-chercheurs de l'Université de Bourgogne appartenant à d'autres départements (en particulier de l'École supérieure du professorat et de l'éducation - ESPE) et des chargés de cours (sur lesquels aucune précision n'est donnée).</p> <p>En termes d'encadrement des étudiants, il existe un responsable enseignant pour chaque année de diplôme : la nature et les modalités de cet encadrement ne sont pas décrites.</p> <p>Le pilotage de la formation, malgré l'absence de comité <i>ad hoc</i>, semble être à la fois collégial, régulier et efficace (en témoigne le sérieux du dossier lui-même et les efforts pour tirer profit des précédentes expertises).</p> <p>Si aucun comité de pilotage pédagogique spécifique n'est mentionné, les enseignants du département se réunissent une fois par trimestre. Rien n'est dit de la composition exacte de ces réunions trimestrielle (chargés de cours, EC des autres départements ?), seule est évoquée la présence des représentants étudiants.</p> <p>On peut regretter une description plus approfondie de fonctionnement de ce comité de pilotage et l'absence de représentation du Pôle d'enseignement supérieur partenaire (avec qui une bonne partie de la formation est partagée) ainsi qu'une personnalité du monde extérieur.</p> <p>Il est à noter qu'un faible nombre d'enseignants induit naturellement un risque de déficit d'encadrement surtout au regard de la hausse des effectifs étudiants. De plus, il ne permet pas de couvrir de manière optimale tous les domaines d'enseignement (musique baroque notamment qui apparaît pourtant semestre 4, Unité d'enseignement - UE1).</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Des effectifs très satisfaisants et à la hausse sont observés pour cette licence qui semble attractive : les effectifs globaux de la mention passant de 123 en 2010-2010 à 188 en 2014-2015. Cette hausse d'effectif est attribuable notamment au développement du parcours <i>Pratiques musicales spécialisées</i> dans ses trois options Musique instrumentale, Musique vocale, Musiques actuelles dont la mise en place complète remonte à 2012-2013. Mais cette hausse d'effectifs est également observée de façon prégnante au sein du parcours <i>Musique et musicologie</i> dont les effectifs globaux sont passés de 87 en 2010/2011 à 121 en 2014/2015.</p> <p>Le taux de persistance sur les deuxième (L2) et troisième années (L3) du diplôme est cependant plutôt faible. En effet, les chiffres laissent entrevoir un taux de déperdition d'effectifs en cours de cursus assez important en L2 et L3. Pour la promotion entrante en 2010 qui comptait 66 étudiants en première année (L1), 52 sont passés en L2 en 2011-2012, et 30 étudiants ont obtenu leur diplôme en 2012-2013 (soit moins de 50% de réussite par rapport à l'effectif initial).</p> <p>La promotion 2011-2014 passe de 88 entrants en L1 en 2011-2012, à 57 L2 en 2012-2013 et finalement 31 diplômés en 2013-2014 (soit moins de 50% de réussite également).</p>

	<p>Il aurait été intéressant de voir à travers ces données comment s’inscrivent les effectifs propres au parcours <i>Pratiques musicales spécialisées</i> dans la mesure où la réussite au diplôme du ministère de la Culture et de la Communication est intimement liée à la réussite de la licence.</p> <p>Le dossier atteste d’un excellent niveau d’insertion professionnelle pour les étudiants issus du parcours <i>Pratiques musicales spécialisées</i> spécifique au Diplôme d’État, dont la visée est en effet très professionnalisante, le taux d’insertion de ces diplômés entre 2007 et 2010 s’élevait à 99,42%. Mais la nature de ces emplois n’est pas mentionnée.</p> <p>Aucune information plus récente n’est donnée tant sur ce parcours préparant au Diplôme d’État que sur l’autre partie qui constitue le parcours «interprétation» préparant au Diplôme national supérieur professionnel de musicien ni sur le parcours <i>Musique et musicologie</i>. Aussi, peut-on déplorer l’absence de suivi systématique de l’insertion qui serait pilotée par le département ou l’Université.</p> <p>On peut toutefois apprécier un suivi de poursuite d’études des diplômés en master que l’on peut supposer autour de la spécialité de <i>Musicologie</i> qui oscille entre 8 étudiants (en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014) et 12 étudiants (2010-2011).</p>
--	---

<p>Place de la recherche</p>	<p>Cette formation semble donner une bonne place à la recherche et à l’initiation à la recherche. Outre le fait que les enseignants-chercheurs sont impliqués dans différents laboratoires, des manifestations scientifiques (colloques, séminaires, journées d’études) sont organisées par le département de Musicologie dont certaines sont en lien direct avec des enseignements comme le colloque international consacré au rock progressif en 2014 (prolongement du cours « Musicologie des musiques actuelles » dispensé en L1).</p> <p>Le dossier fait état que la mention est adossée à différents laboratoires : au CIMEOS pour des travaux en anthropologie et sociologie de la musique, le LEAD pour des travaux autour de la psychologie de la musique, le ARTEHIS pour des travaux portant sur la musique du Moyen-âge et de la renaissance, et enfin, le Centre Georges Chevrier.</p> <p>Soulignons aussi l’apport d’un cours d’initiation à la recherche offert en L3 (25 heure en Cours magistral - CM) permettant de préparer adéquatement les étudiants souhaitant poursuivre dans cette voie.</p> <p>Le dossier déplore les difficultés rencontrées quant à la mobilisation des étudiants sur les questions de recherche. Plusieurs voies d’amélioration sont citées dont la mise en place d’un tutorat des étudiants de licence par des étudiants de master que l’on peut supposer inscrits dans la spécialité musicologie.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L’acquisition des compétences professionnelles semble constituer un élément important de la construction et du pilotage global de cette formation. Un vrai effort est à saluer pour s’adapter aux évolutions du monde professionnel musical.</p> <p>L’existence des deux parcours apparaît comme complémentaire : l’un donnant une place plus centrale à la pratique instrumentale et à l’enseignement spécialisé en lien avec le Pôle d’enseignement supérieur de la musique de Bourgogne, l’autre mettant plutôt l’accent sur la diversité des métiers de la musique et des environnements professionnels susceptibles d’accueillir ces étudiants.</p> <p>Le parcours, <i>Musique et musicologie</i> propose ainsi non seulement une pré-professionnalisation aux métiers de l’éducation et de la formation, mais aussi une formation qui donne une grande importance aux musiques populaires actuelles et à l’informatique musicale. Elle permet aussi aux étudiants de s’initier à la gestion de projets personnels et collectifs.</p> <p>Plusieurs actions concrètes sont menées pour favoriser l’insertion professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cours spécialement conçus à visée professionnalisante sont offerts : le cours Arts du spectacle offert en L3, prépare les domaines de la médiation culturelle, les cours d’arrangement/composition offerts en L1-L2-L3 préparent de façon concrète au métier de compositeur/arrangeur ; les cours de perfectionnement instrumental/performance offerts de façon plus prégnante dans le parcours «spécialisé» mais également présent dans le parcours «Musicologie» préparent à la scène ; des cours

	<p>d'informatique musicale préparent à diverses facettes du métier musical professionnel qui a de plus en plus recours aux nouvelles technologies ; enfin un cours traitant de la Musique et cerveau offert en L3 prépare à la formation de musicothérapeute.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours pré-professionnalisant aux métiers de l'éducation intègre des stages en L2 et L3 (44 heures d'enseignement réparties en 5 modules et stage en L2, de même que 30 heures d'enseignement répartis en 2 modules et stage en L3). - Une journée métier est organisée par le département annuellement afin de présenter l'ensemble des métiers accessibles aux diplômés dans le domaine musical. <p>Le dossier nomme par ailleurs un grand nombre de métiers accessibles aux diplômés de toute la mention qu'ils deviennent musiciens professionnels, enseignants en musique ou pratiquent un métier «connexe» du domaine (concepteurs de projets connexes, musicothérapeute, etc.) Bien que plusieurs de ces métiers exigent des diplômes complémentaires et poursuite d'études, dès le niveau licence, certains cours offerts ont des visées très pratiques et professionnalisantes.</p> <p>Néanmoins, le dossier note certaines lacunes dans le parcours <i>Musique et musicologie</i> dont les enseignements sont encore trop peu professionnalisants sauf présence exceptionnelle de cours intensifs et master-classes en L3 que l'équipe souhaite rendre plus réguliers.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les stages n'apparaissent que tardivement dans la formation et dans une proportion trop faible, compte tenu de l'importance donnée par ailleurs à la professionnalisation des étudiants.</p> <p>Un stage optionnel d'une durée de 1 à 3 semaines est prévu en L3, ce qui paraît assez peu pour permettre aux étudiants une connaissance satisfaisante des métiers auxquels ils se destinent. On peut en outre s'interroger sur la difficulté à assurer un encadrement optimal des stages, malgré la compétence et la bonne volonté des enseignants, compte tenu du faible taux d'encadrement de cette mention.</p> <p>Le rédacteur du dossier note ce manque de suivi et d'offre sur ce plan pour le parcours <i>Musique et musicologie</i> et propose plusieurs pistes de remédiation pour la suite afin d'accompagner de manière beaucoup plus systématique les étudiants dans leurs débouchés professionnels.</p> <p>Il est également difficile de percevoir les synergies avec le milieu professionnel dans l'offre de stages ou de projets du parcours «spécialisé» dont les partenariats/projets/stages semblent exclusivement portés par le Pôle d'enseignement supérieur de musique de Bourgogne et non mentionnés dans le dossier. Il est utile de savoir que les étudiants issus du parcours spécialisé ont, notamment dans le cadre du Diplôme d'État, des stages tutorés obligatoires en conservatoire (environ 80 à 100 heures sur 2 ans) qui sont forcément validés dans le cadre de la formation universitaire.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La formation parcours <i>Musique et musicologie</i> présente une dimension internationale peu développée mais cohérente dans l'ensemble. Outre la possibilité de participation en L3 au programme Erasmus, elle propose aux étudiants un programme d'enseignement spécifique des langues étrangères.</p> <p>Le département de musicologie a signé des conventions Erasmus avec cinq universités visant à favoriser ces échanges : université de Johannes Gutenberg à Mayence (Allemagne), université libre de Bruxelles (Belgique), university of Nicosia (Chypre), universita degli studi di Bologna (Italie) et uniwersytet Warszawski (Pologne).</p> <p>Cependant, aucun chiffre n'est fourni permettant d'apprécier le dynamisme de ces échanges. La formation propose en plus des cours de langues vivantes (anglais ou allemand) des cours d'anglais musicologique (en L1) et d'italien musicologique (L2), qui semblent permettre d'articuler heureusement la dimension internationale et la professionnalisation. Le parcours «spécialisé» n'est pas renseigné, mais des échanges Erasmus sont sans doute accessibles via les accords passés par le Pôle supérieur. On peut regretter que les données ne soient pas rapportées en ce sens dans le dossier.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement diffèrent selon les deux parcours : l'accès au parcours <i>Pratique musicale spécialisée</i> est soumis à la réussite au concours très sélectif d'entrée au Pôle enseignement supérieur de musique de Bourgogne. Le second parcours est ouvert à tous les bacheliers.</p> <p>Pour les étudiants de ce dernier parcours, plusieurs modalités ont été prévues pour faciliter leur réussite et qui témoignent d'une réelle volonté de prendre en charge surtout en L1 l'hétérogénéité du public accueilli : enseignements techniques adaptés (formation musicale), le plan «réussir en licence» incluant la technique de dissertation (Semestre 1 - S1), de méthodologie du commentaire (S1), de l'anglais musicologique (S1+S2), de technique de documentation (S2), de méthodologie de l'analyse (S2), d'informatique musicale (S3+S4), d'italien musicologique (S3+S4), de transcription (S4) et de trois formations professionnalisantes au cours des semestres 5 et 6.</p> <p>Un tutorat est assuré auprès des étudiants de L1 les plus en difficulté, en particulier dans les matières techniques (solfège, analyse et écriture), par des étudiants de master que l'on peut supposer inscrits dans la mention musicologie. Le dossier ne donne pas plus de détails (fréquence, horaire, etc.)</p> <p>On peut noter que malgré le faible taux d'abandon total en première année, seuls 65 des 92 étudiants inscrits en L1 en 2013/2014 ont été admis en L2. L'existence de ces dispositifs ne semble pas suffisante pour réduire les difficultés représentées par la très grande hétérogénéité de recrutement du parcours <i>Musique et musicologie</i>.</p> <p>Les enseignements dispensés sur les trois années dans le cadre des UE d'« ouverture culturelle et scientifique » qui pourraient constituer un lieu d'ouverture à d'autres disciplines ou domaines, et servir notamment à faciliter la réorientation, restent confinés au domaine musical.</p> <p>Le dossier note la difficulté de mettre en place des passerelles entre les deux parcours de la licence. De même, la nature très spécifique de ces parcours ne favorise pas non plus les passerelles avec les autres mentions offertes à l'université. Néanmoins, nous pouvons souligner positivement la présence de cours «d'ouverture» qui peuvent être valorisés dans le cas d'une réorientation.</p> <p>La différence notable de niveau de connaissances musicales à l'entrée entre les étudiants des deux parcours et leurs orientations, ne favorise pas une offre de cours qui serait davantage pluridisciplinaire ou commune.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les deux parcours de la mention sont accessibles en formation initiale et continue. Des dispositifs sont prévus pour donner la possibilité d'obtention du diplôme par Validation des acquis de l'expérience (VAE). On peut questionner les modalités de cadrage de ce dispositif dont les jurys ne sont constitués que des enseignants pour décider de l'attribution de validations totales ou partielles des compétences (le référentiel, la nomenclature du jury et les modalités de suivi ne sont pas précisés).</p> <p>Le diplôme suit un parcours régulier pour la mention : organisé globalement en 6 semestres de 30 crédits ECTS (<i>European credits transfer system</i>), pour un total de 180 ECTS.</p> <p>La formation offre des modalités de suivi assez peu variées, la totalité des cours est donnée en présentiel avec un équilibre entre les Travaux dirigés (TD) et les cours donnés de façon magistrale afin de permettre un meilleur suivi des étudiants.</p> <p>Si certains projets (concerts, initiatives culturelles, etc.) contribuent à varier les modes d'enseignement et d'apprentissage, ils ne sont malheureusement pas mentionnés explicitement.</p> <p>Les modalités d'enseignement sont assez peu décrites pour les deux parcours.</p> <p>La présence du numérique est à souligner positivement dans les cours à destination du parcours <i>Musique et musicologie</i>. En effet, bien qu'il n'y ait aucune mention de MOOC (<i>Massive open online course</i>), le département est néanmoins très bien équipé pour encadrer les projets et cours incluant les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement - TICE (studio équipé de 15 ordinateurs, casques, claviers portables, micros, logiciels, table de mixage, etc.)</p>

	<p>L'utilisation de la technologie est ciblée comme étant un outil incontournable pour le futur métier de musicologue. Aussi, l'enseignement des TICE se fait via des cours d'informatique générale en L1, informatique appliquée en L2 (logiciel d'écriture musical et d'arrangement) et en L3, l'enseignement informatique renforcé pour aborder la composition et l'analyse assistée par ordinateur.</p> <p>Les enseignants du département ont recours à des formes de pédagogie dite «inversée» en ayant recours à la plate-forme numérique PLUBEL-Campus mise à disposition par l'université de Bourgogne, permettant de déposer des supports de cours sur un espace web dédié.</p> <p>Il serait pertinent, tel que le cite le dossier, de prévoir de tels dispositifs pour les cours dits «techniques» (disciplines pratiques telle que le solfège, l'analyse, etc.) afin de permettre une meilleure dynamique</p> <p>Aucun dispositif spécifique d'accompagnement aux situations de handicap ni même d'aménagement des enseignements aux étudiants ayant des contraintes particulières ne sont décrits.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>On dispose de trop peu d'informations pour évaluer les dispositifs d'évaluation.</p> <p>Le dossier n'évoque qu'un contrôle continu régulier qui ne semble pas pour autant constituer la seule modalité d'évaluation. Les jurys d'examen rassemblent l'ensemble des enseignants titulaires du département de Musicologie.</p> <p>Les ETCS sont délivrés conformément à la fiche officielle descriptive des composantes de la certification.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences visées sont précisément détaillées pour chaque UE. Mais, toutefois, les modalités de suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas précisées.</p> <p>Assez peu d'information sont livrées pour ce qui est du parcours «spécialisé».</p> <p>Par ailleurs, un suivi rapproché des étudiants est à souligner positivement de même qu'une enquête annuelle anonyme visant à obtenir l'appréciation des étudiants.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Aucune enquête systématique n'est faite auprès des diplômés ce qui représente un point faible de la formation.</p> <p>Le rédacteur du dossier reconnaît d'ailleurs la défaillance de cette formation sur ce point. Aucun dispositif spécifique et systématique n'est mis en place. Rien n'est dit des liens éventuels avec les dispositifs existants (notamment observatoire ou cellule de pilotage de l'université).</p> <p>On peut questionner l'affirmation étonnante selon laquelle la plupart des étudiants de L3 poursuivent en master que l'on peut supposer dans la mention Musicologie quand il n'y a eu que 8 étudiants ayant obtenu leur licence à s'inscrire en master en 2013/14.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement à proprement parler. C'est au sein du conseil de département et lors de jurys que sont arbitrés les éléments qui ont trait au suivi des étudiants, ce que l'on peut déplorer étant donné l'absence d'étudiants, d'une personnalité extérieure et de représentants du Pôle supérieur partenaire.</p> <p>En effet, aucune place ne semble être donnée à des regards extérieurs (enseignants-chercheurs de musicologie d'autres établissements, enseignants-chercheurs d'autres disciplines, professionnels) dans l'évaluation de la formation.</p> <p>L'avis des étudiants est pris en compte, mais de manière encore insuffisante : le recueil en fin de semestre des avis anonymes des étudiants est certes une première étape, mais il conviendrait de les associer plus largement à l'évaluation de la formation et à la réflexion sur son perfectionnement.</p>

Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département des formations
20 rue Vivienne
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON
Chef du service Réglementation et gestion
de l'offre de formation
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

